



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2025 - 2026

La Commission placée sous la présidence de M. Dany BOUVET se compose de 8 membres. Elle est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire dont le responsable est M. Pascal LEBRET.

Son activité est directement conditionnée par les décisions des commissions de première instance. Ainsi son domaine d'intervention concerne l'ensemble des domaines d'activité du district, qu'il soit sportif, règlementaire ou disciplinaire.

1. Nombre de séances, dossiers examinés

- La commission se sera réunie à 11 reprises au cours de la saison
 - 2 réunions plénières
 - 9 réunions restreintes.
- 19 dossiers ont été examinés . (Soit 1 concernant des décisions de la Commission de gestion des Compétitions, 16 consécutifs à des décisions disciplinaires, 2 issus de décisions de la Commission des Arbitres) :
 - 7 dossiers sont confirmés ;
 - 7 dossiers sont infirmée 1 à la hausse et 5 à la baisse.
 - 1 dossier renvoyé en première instance car des éléments nouveaux ont été produits.
 - 2 dossiers ont été déclarés irrecevables.

2. Remarques

- Cette saison, la commission s'est réunie 8 fois en restreinte pour 1 seul dossier
- Il nous faut souligner la qualité du travail des commissions qui prennent les décisions en première instance. C'est aussi la preuve qu'elles le font dans le respect des règlements et des procédures avec l'objectivité et le professionnalisme qui s'impose.
- Les commissions de premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments nouveaux apportés lors de nos auditions autorisent et justifient que certains jugements puissent être revus et réformés.

La Commission Départementale d'Appel remercie de son excellente collaboration le service administratif du District et plus particulièrement Mme Muriel FARCY en charge de l'instruction et du suivi de la CD Appel.

Le Président
Dany BOUVET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2025 - 2026

La saison 2025/2026 a été particulièrement soutenue pour la Commission Départementale des Règlements et Contentieux (CDRC). La commission a pour mission de prendre en charge et d'apporter une réponse à tous les aspects règlementaires de notre football. Ils concernent tous nos textes (créations, modifications ou réécritures, etc...), mais aussi les réserves ou les réclamations déposées par les clubs lors de leurs rencontres ainsi que les divers litiges à connotation réglementaire qui pourraient se présenter en cours de saison.

ACTIVITE DE LA CDRC

Pour rappel, la commission est composée de 6 membres : Mme PAIS et M. LEBRET, Coprésidents, et MM. FARINA, GODARD, LECHER et MERIEUX.

Au cours de la saison, la commission s'est réunie à 18 reprises, dont 4 fois en séances plénières et 14 fois en séances restreintes. Ces réunions ont permis l'étude de 74 dossiers, soit 4 de plus que la saison précédente, confirmant une activité particulièrement importante.

Ces 74 dossiers se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations

	2025/2026	2024/2025
RÉSERVES	37	37
RÉCLAMATIONS D'APRÈS MATCH	23	21
RÉSERVES REQUALIFIÉES EN RÉCLAMATIONS	2	0
ÉVOCATION (SUITE À RÉSERVES ou non)	12	12

Dans la logique du déroulement de la saison, les dossiers examinés ont concerné essentiellement en début de saison la détention de licence et la qualification des joueurs, mais aussi le nombre de

joueurs « mutés » suivi en cours et en fin de saison des problématiques liées aux matchs reportés et équipes supérieures ne jouant pas le même week-end, et à la participation des joueurs en équipe supérieure. Il nous faut noter une évolution significative de nombre de dossiers à évocation portant sur la participation de joueurs suspendus ou encore sur des fraudes relevant de l'article 207 des RG de la LFN.

Une fois de plus, force est de constater que nombre de dossiers reposent sur une méconnaissance avérée des règlements et procédures en vigueur.

Répartition par compétitions concernées

Seniors	Départemental 1	3
	Départemental 2	2
	Départemental 3	12
	Départemental 4	9
	Coupe Armand MANDLE	1
	Coupe Pierre SAIDANI	1

U18	Départemental 1	2
	Départemental 2	3
	Départemental 3	5
	Coupe Maurice BERTHOIS	1
	Brassage U18	1

U15	Départemental 1	1
	Départemental 2	1
	Départemental 3	4
	Coupe André LEDUC	1
	Brassage U15	0

U13	Départemental 1	0
	Départemental 2	0
	Départemental 3	0
	Départemental 4	3
	Brassage U13	2
	Festifoot coupe U13	1

Vétérans - matin	Critérium du matin	3
	Coupe Lionel BOLAND	3

Féminines	Départemental 1 F seniors	0
------------------	---------------------------	----------

	Départemental 2 F seniors	0
	Coupe seniors F	0
	U18 F	0
	Coupe U18 F	0
	U15 F	1
	U13 F	0

FUTSAL	Jeunes	0
---------------	--------	---

Concernant ce chapitre, même si les compétitions seniors se distinguent toujours, il est souligné le rajeunissement des dossiers de seniors vers les catégories U13 à U18 notamment au travers de comportements inadaptés de « *dirigeants responsables !!!* » des équipes de jeunes.

Décisions

RÉSERVES	Non recevable en la forme	7
	Non recevable sur le fond	2
	Recevable et non fondée	19
	Recevable et match perdu	9

RÉCLAMATIONS	Non recevable en la forme	8
	Non recevable sur le fond	2
	Recevable et non fondée	7
	Recevable et match perdu	4
	Recevable et match à rejouer	1
	Pas de notre compétence	1

EVOICATIONS	Nombre de dossiers évocations	12
	Match perdu	6
	Non-lieu	6

Pour mener à bien nos investigations, la CDRC a jugé uniquement sur pièces hormis pour 6 dossiers pour lesquels nous avons dû procéder à auditions. Il faut toutefois déplorer que ces dossiers portent sur des comportements inadaptés, voire de tricheries délibérées.

Auditions et affaires contentieuses	Auditions	6
	Affaires contentieuses	0
	Dossier transféré à autres commissions	1
	Matches perdus	0
	Matches à rejouer	1

Cette saison, aucune décision de la CDRC n'a fait l'objet de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel.

Il faut souligner aussi qu'au total, ce sont quelques 19 matchs qui ont été donnés perdus par la CDRC, preuve s'il en est besoin, d'une méconnaissance ou d'une mauvaise interprétation des textes qui nous régissent.

La diversité et le volume des dossiers traités témoignent de l'importance du rôle de la CDRC dans le bon déroulement des compétitions.

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a également pour mission de formuler toutes propositions et de mettre en forme tous les textes qui régissent le DEF et nos compétitions afin d'inscrire l'ensemble de notre fonctionnement et de nos compétitions dans un cadre réglementaire.

A cet égard, elle a poursuivi son travail d'adaptation et d'amélioration des textes régissant les compétitions départementales, notamment :

- La modification des règlements du District afin de faciliter l'intégration des jeunes joueurs et joueuses en situation de handicap bénéficiant d'un sous-classement médicalement reconnu, les nouvelles dispositions ayant été adoptées par le Comité de Direction.
- L'examen des nouvelles dispositions fédérales relatives aux incompatibilités de fonctions au sein des instances dirigeantes et la mise en place de procédures internes garantissant la transparence et la prévention des conflits d'intérêts dans les relations contractuelles du District.
- La création et l'adoption d'un règlement départemental encadrant l'expérimentation des caméras individuelles portées par les arbitres lors des rencontres sensibles, conformément aux dispositions de l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF et aux exigences du RGPD.
- L'élaboration du protocole réglementaire associé au déploiement du logiciel ADMICLUB, outil développé au service des clubs et des commissions, qui permet d'automatiser le contrôle réglementaire des licences et d'identifier au préalable les joueurs ou joueuses ne pouvant légalement participer aux rencontres.
- La modification des dispositions relatives au carton blanc avec la possible sanction des dirigeants via une exclusion des capitaines des équipes concernées.
- Les modifications des Règlements Intérieurs du DEF et de la CDA.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion d'associer et de remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour nous permettre de remplir nos missions, et plus particulièrement les services administratifs du district et Mme Muriel FARCY, en charge de la gestion de nos dossiers et toujours à l'écoute de nos besoins.

Les Co-Présidents

Karine PAIS



Pascal LEBRET





DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2025 - 2026

La Commission, composée de 5 membres est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire du DEF. Elle est placée sous la présidence de M. Dany BOUVET. Comme sa dénomination l'indique, elle a pour vocation d'intervenir dans tous types d'élections ou d'opérations de vote se déroulant au sein du DEF et plus particulièrement lors des Assemblées Générales.

Cette saison, elle est intervenue une fois pour procéder à l'examen des candidatures proposées pour compléter le Comité de Direction consécutivement à l'arrêt pour diverses raisons de deux des membre du Comité de Direction du District.

Ainsi la CDSOE s'est réunie le 27 mai 2026, dans le respect des Statuts du DEF, afin de procéder à l'examen des candidatures au Comité de Direction du DEF dans le but de prononcer un avis sur la recevabilité tant sur la forme que sur le fond des candidatures proposées par le Président en exercice du District.

La CSOE interviendra ensuite lors de l'Assemblée Générale Elective du DEF du mardi 30 juin 2026 afin d'assurer sa mission de contrôle des opérations de vote destinées à compléter le Comité de Direction du DEF pour la mandature courant jusqu'au 31/12/2028.

**Le Président
Dany BOUVET**



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES FAFA

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2025 - 2026

En premier lieu, et au moment de rédiger ce rapport, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur implication et leur disponibilité dans les actions et les tâches qui leur sont attribuées.

Cette saison a été endeuillée par le décès d'Olivier PRUVREL, nous regretterons son investissement, et sa bonne humeur.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

La commission FAFA est associée et intégrée à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives CDTIS.

Pour faire face à ses missions, la CDTIS a été renforcée par l'arrivée d'un nouveau membre et est constituée de la manière suivante :

Président	: M. Raymond BENOIT
Vice-président	: M. Laurent FOLLIN
Secrétaire	: M. Jackie FORCHER
Membres	: MM. Fabrice AUZOUX , Bruno GODARD , Patrick GOSSE , Eric ROHART.
Président du DEF	: M. Marc ROUTIER (Président de la commission FAFA de la FFF)
Secrétaire du DEF	: Mme Muriel FARCY

Responsables du pôle Juridique et Règlementaire : Mme Karine PAIS et M. Pascal LEBRET.

Par ailleurs, M. Raymond BENOIT est le représentant du DEF auprès de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive. (CRTIS)

Rôle de la Commission :

Contrôler et classer l'ensemble des terrains et installations sportives utilisés en compétitions officielles sur le département de l'Eure, ainsi que les gymnases mis à disposition pour le futsal, et faire procéder à leur homologation.

Bilan de la Commission :

Nous avons pu nous réunir à trois reprises en réunion plénière. Un effort particulier a été fait sur la formation à Stadium pour nos membres.

A ce jour, ce sont 62 installations qui ont été visitées cette saison.

CLASSEMENTS EFFECTUES :

- **35** terrains à 11 et 8 terrains à 8 ont été classés par les membres de la commission CDTIS.
- **7** terrains **FOOT 5** ont été validés.
- **5** classements d'éclairage de terrains effectués.
- **7** gymnases homologués

Avec la composition des nouveaux groupes de nos compétitions, les montées de catégorie, la commission doit aussi vérifier que les terrains utilisés par les clubs sont en conformité avec les niveaux demandés.

Les membres de la commission restent à la disposition des municipalités et des clubs pour tous renseignements concernant les normes des terrains et installations sportives, ainsi que les dossiers de subventions F.A.F.A.

Commission F. A. F. A. :

- cinq dossiers ont été validés par les commissions FAFA du DEF et de la LFN pour un montant de subventions de 78 800 €uros.
 - un dossier transport de 13 000 €uros.

Pour terminer, nous voulons remercier les secrétaires du DEF, et plus particulièrement Mme Muriel FARCY pour son investissement dans les travaux de la commission.

Le Président
Raymond BENOIT



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2025 - 2026

Cet exercice 2025-2026 a encore été très compliqué quant aux comportements des différents intervenants sur les terrains du District de l'Eure de Football en particulier concernant la catégorie U18 Garçons. Comme elle en a l'habitude, la Commission Départementale de Discipline s'est chargée de traiter tous ces dossiers avec intégrité, impartialité et respect des procédures, du droit à la défense et des individus.

Bilan d'une saison :

La Commission, intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire, regroupée autour de son Président Patrice LECHER, se compose actuellement de 9 membres. La composition de cette commission continue d'évoluer. La Commission remercie Lorène MICHON pour son investissement et se félicite de l'arrivée au mois de mai 2026, de Mme Ingrid RICHARD en tant que membre. Merci à elle pour cet engagement important qui va lui permettre de découvrir les arcanes de la discipline.

La Commission de Discipline a continué de réaliser ses réunions restreintes sur tablettes au moyen de l'applicatif de traitement des dossiers développé par la LFN avec notamment une nouvelle version de cet outil sur ordinateur portable. (Merci au responsable informatique de la LFN pour cette évolution très profitable)

Lors de cette saison, ce sont toutefois quelques **4014 dossiers** qui ont constitué le menu de la Commission, (+ 5% par rapport à la précédente saison).

Les données de cette saison prouvent encore une fois que le travail de fond pour arriver à un football plus respectueux de chacun doit être poursuivi. En effet, il existe encore des progrès à effectuer et il faut que les clubs prennent conscience de leur responsabilité importante quant au comportement de leurs assujettis, supporters, parents et accompagnateurs.

Pour ce qui concerne les dossiers les plus importants, voire graves, Il faut également souligner le comportement déviant de certains assujettis au travers des réseaux sociaux dont les dossiers ont été plus importants cette année.

Nous avons malheureusement constaté la recrudescence de dossier concernant les catégories jeunes où les comportements déviants descendent jusqu'au catégorie U13 souvent du fait du comportement de parents.

Nous serons toujours sensibles aux valeurs de respect des arbitres, joueurs, dirigeants et de tous ceux qui gravitent autour de notre football et nous serons toujours aussi intransigeants en matière de respect et de protection de nos officiels.

L'activité de la commission en quelques chiffres :

Pour réaliser la mission qui est la nôtre, la Commission Départementale de Discipline s'est réunie à **55** reprises au cours de la saison se répartissant en 16 réunions plénières et 39 réunions restreintes. Il est également à souligner que la commission aura encore dès à présent deux dossiers à traiter pour la prochaine saison.

Dans le respect des procédures réglementaires, 18 de nos décisions ont fait l'objet de saisines de la Commission d'Appel soit auprès de la LFN ou du District.

(8 de ces décisions ont été confirmées pendant que 10 autres ont été infirmées ou réformées).

Une décision prise par la Commission de 1^{ère} instance et confirmée en appel a fait l'objet d'un traitement par le CNOSF. Ce qui représente un très faible taux de contestations en regard du nombre de dossiers traités.

- Le détail des dossiers examinés en réunions plénières :

DOSSIERS A INSTRUCTION	48
DOSSIERS A AUDITION	0
DOSSIERS SANS AUDITION	6

Pour rappel, les dossiers à instruction concernent les affaires les plus graves dont les sanctions sont susceptibles d'être les plus élevées en regard du barème de référence du code disciplinaire.

- Les compétitions concernées :

Départemental 1 - Seniors	1
Départemental 2 - Seniors	6
Départemental 3 - Seniors	15
Départemental 4 - Seniors	5
Critérium du matin	4
Coupe Armand MANDLE	2

Brassage U18	1
Brassage U13	1
Festival foot U13	1
Départemental 1 – U18	1
Départemental 2 – U18	3
Départemental 3 – U18	2
Coupe Maurice BERTHOIS U18	1
Futsal U18	1
Départemental 1 – U15	3
Départemental 2 – U13	1
Départemental 3 – U13	2
Départemental 4 – U13	1
Plateau U9	1
Départemental 2 seniors F	1
Départemental 2 – U15F	1

Il paraît important de rappeler, et en particulier dans les compétitions de jeunes, que beaucoup d'adultes continuent d'invectiver de manière importante de jeunes arbitres. Il faut savoir que la Commission n'acceptera jamais qu'un adulte s'en prenne à un jeune, qui plus est officiel. **Oui, l'arbitre peut commettre des erreurs, mais en tout état de cause, cela ne doit pas autoriser certains adultes à se permettre tout et n'importe quoi.**

Il est également à signaler les très nombreux comportements inadaptés et inadmissibles de spectateurs (et de parents) qui ont obligé la Commission à prendre des sanctions envers les clubs et des interdictions de prise de licence avec des durées importantes.

- Les sanctions collectives concernant les matchs :

MATCHS PERDUS PAR PENALITE (Arrêt rencontre pour faits discipline)	13
EXCLUSIONS EQUIPES ET /OU AVEC SURSIS	4
MATCHS A REJOUER	3
POLICE DU TERRAIN et/ou MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS	19

Concernant les décisions relatives aux matchs perdus par pénalité, il convient de préciser que sur les 13 décisions prises, 11 relèvent de faits disciplinaires et 2 d'abandons de terrain.

- Les sanctions individuelles :

La Commission de Discipline dispose d'outils pour réprimer les mauvais comportements et elle le fait savoir désormais au travers de cette publication. Retrouvez, ci-dessous, les données de cette saison.

Nombre de dossiers par motif	
Motifs	Total saison
Avertissement	3397
Comportement antisportif	2968
Désapprobation en paroles ou en actes (FMI)	151
Enfreindre avec persistance les lois du jeu	129
Retarder la reprise de jeu	13
Non-respect de la distance réglementaire sur les reprises de jeu	3
Pénétrer ou revenir sur le terrain sans autorisation	11
Quitter le terrain délibérément sans autorisation	5
Staff : ne pas respecter les limites de la surface technique	6
Staff : Retarder la reprise de jeu	2
Staff : Contestation en paroles ou en actes	94
Staff : effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante	3
Staff : adopter avec persistance un comportement répréhensible (mise en garde répétée)	3
Manquement devoirs de réserve	1
Manquement en matière de gestion administrative	26
Exclusion sans motif sur la FMI et sur le rapport	7
Manquement en matière de police des terrains	7
Dossiers avec libellé particulier	62
Récidive d'avertissements	139
Exclusion pour conduite antisportive	39
Exclusion pour faute grossière	78
Comportements excessifs ou déplacés pendant la rencontre	1
Comportements excessifs ou déplacés en dehors de la rencontre	7
Comportements blessants env. officiel en cours de rencontre	11
Comportements blessants env. officiel après la rencontre	1
Comportements blessants envers adversaire, dirigeant, public pendant la rencontre	1
Comportements blessants envers adversaire, dirigeant, public après la rencontre	1
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en cours de rencontre	12
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	12
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en dehors de la rencontre	4 (-70%)
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en dehors de la rencontre	1
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public pendant la rencontre	7
Comportements obscènes envers officiel pendant la rencontre	15
Comportements obscènes envers officiel en dehors de la rencontre	1
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant pendant la rencontre	4
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel pendant la rencontre	1
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel en dehors de la rencontre	2
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel en dehors de la rencontre	2
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant en dehors la rencontre	2
Comportement raciste ou discriminatoire envers joueur ou dirigeant en dehors la rencontre	2
Tentative de brutalité/de coup envers dirigeant, joueur, entraîneur au cours de la rencontre	1

Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	9
Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public après la rencontre	2
Crachat à l'encontre d'un dirigeant, un joueur, un entraîneur, un éducateur ou le public au cours de la rencontre	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure	15
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors action	28
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors rencontre	3
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant avec blessure et CM	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant avec blessure et CM et ITT<= 8 jours	1
Staff : Conduite inconvenante sans exclusion en dehors de la rencontre	1
Staff : Conduite inconvenante sans exclusion après la rencontre	3
Staff : Conduite inconvenante répétée pendant la rencontre	4
Staff : Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre	7
Staff : Comportement excessif ou déplacé en dehors de la rencontre	4
Staff : Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre	3
Staff : Comportement blessant envers un officiel après la rencontre	1
Staff : Comportement injurieux ou grossiers envers officiel pendant la rencontre	5
Staff : Comportement obscène envers officiel pendant la rencontre	3
Comportement des spectateurs	18
Dirigeant ou joueurs ne répondant pas à une convocation du DEF	8
Absence non excusée à la commission	10
Demande de rapport	46
Fraude sur identité d'un joueur ou dirigeant	1
TOTAL	4005

Nombre de dossiers par décision	
Décisions	Total saison
Suspension à titre conservatoire	10
La commission passe à l'ordre du jour	1
Dossier avec libellé particulier (DINS, DILB, etc.)	36
Divers	2
Annulation sanction disciplinaire (carton jaune)	1
Annulation sanction disciplinaire (carton rouge)	1
Exclusion de l'équipe de toutes les compétitions du DEF jusqu'au 30/06/2027 assorti du sursis	2
Suspendu jusqu'au 30 juin 2026 dont L'automatique	1
Suspension ferme jusqu'au 07/05/2026	1
Police des terrains	19
Rappel aux devoirs de sa charge + rappel à ses devoirs	51
Rappel aux devoirs de sa charge en tant qu'arbitre	1
Sanctions envers officiels	3
1er avertissement (inscription au fichier)	2452
2e avertissement (inscription au fichier)	752
3e avertissement (1 match ferme)	189
Automatique suffisant	129
1 match de suspension ferme	3

2 matchs de suspension ferme	13
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique	59
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	10
3 matchs de suspension ferme	4
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique	62
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	2
4 matchs de suspension ferme	3
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique	65
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique dont 3 avec sursis	1
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	4
5 matchs de suspension ferme	5
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique	21
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	5
5 matchs de suspension ferme dont deux avec sursis	1
6 matchs de suspension ferme	1
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique	8
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	2
7 matchs de suspension ferme	2
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique	22
7 matchs de suspension ferme dont 3 avec sursis	1
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique dont 2 avec sursis	2
8 matchs de suspension ferme	2
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique	7
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	2
9 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
10 matchs de suspension ferme	3
10 matchs de suspension ferme dont l'automatique	6
12 matchs de suspension ferme	4
12 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
15 matchs de suspension ferme	1
15 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
Retrait de 1 point avec sursis	2
Requalification	2
Suspension de deux week-ends de désignation et de toute fonction officielle	1
3 mois de suspension ferme dont l'automatique	3
6 mois de suspension ferme	2
9 mois de suspension ferme	2
10 mois de suspension ferme	1
11 mois de suspension ferme	1
18 mois de suspension ferme	1
1 an de suspension ferme	1
1 an de suspension ferme dont l'automatique	1
2 ans de suspension ferme	1
2 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
4 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
TOTAL	4005

Nous voulons insister sur le fait que nos arbitres exercent une mission bien délicate, chaque week-end, mais néanmoins appréciée par le plus grand nombre. Tous les clubs s'accordent à dire qu'il leur faut des arbitres sur leurs matchs pour la régularité des championnats et un meilleur déroulement des rencontres. Cela repose indéniablement sur le respect de l'arbitre, de sa mission et aussi sur le respect des règles et textes qui régissent notre discipline. **Soyez-en tous conscients.**

*L'arbitre est indispensable à toutes rencontres sportives, qu'il soit officiel ou bénévole. Il fait respecter l'ordre sur le terrain ainsi que les règles du jeu en toute impartialité. **Cependant il doit être exemplaire dans son comportement au risque de compromettre l'image de sa fonction,** autant que vous joueurs et dirigeants devez l'être aussi.*

Nous attirons l'attention de tous les clubs quant au fait que de trop nombreux manquements administratifs dans la gestion d'avant match ont encore lieu tel que :

- Le contrôle nominatif des dirigeants autorisés sur les bancs de touche n'est pas fait correctement.
- La préparation de la FMI ou Feuille de match papier ne fait pas l'objet de signatures préalables avant le début de la rencontre.
- L'inscription encore trop importante, quoique interdite, de personnes non licenciées sur les FMI.

Nous intervenons toujours dans un cadre répressif, alors, vous tous, dans les clubs, au sein de vos équipes, faites-en sorte de revenir au jeu et à ses règles pour ne pas venir en « discipline ».

La Commission de Discipline ne peut accomplir sa mission sans la participation de tous, nous tenons à souligner et remercier plus particulièrement nos deux instructrices **Mmes Muriel FARCY et Gladys ESPRIT** assistées de **M. Victor LA BIGNE** pour tout le travail accompli au service de tous.

Je voudrais terminer par une citation de Charles SWINDOLL :

« La vie est composée pour 10% par ce qu'il vous arrive et 90% par comment vous réagissez. »

**Le Président
Patrice LECHER**

